



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2023
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-troisième session

30 mai-30 juin 2023

Projet de rapport

Rapporteur : M. Rouven Klein (Allemagne)

Additif

Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2024

[Point 3 a)]

Programme 9

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre

Engagement en faveur des plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063

1. À sa 15^e séance, le 8 juin 2023, le Comité a examiné le programme 9 (Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre, engagement en faveur des plans de mise en œuvre de l'Agenda 2063) (projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme pour 2022) [[A/78/6 \(Sect.11\)](#)].

2. La Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale du Secrétaire général pour l'Afrique a présenté le programme et répondu aux questions soulevées par le Comité lors de l'examen du programme.

Débat

3. Les délégations ont exprimé leur soutien et leur satisfaction pour les activités menées au titre du programme 9, qui visent à aider le Secrétaire général à garantir une approche cohérente et intégrée de l'appui du système des Nations Unies à l'Afrique et à combler les lacunes, à assurer le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des engagements pris en faveur du développement de



l’Afrique et à coordonner le plaidoyer mondial en faveur de l’Agenda 2063, entre autres initiatives. Une délégation a salué le travail conjoint accompli par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique, la Commission économique pour l’Afrique (CEA) et le Département de la communication globale pour aider l’Union africaine, notamment grâce à une nouvelle structure de coordination, la Plateforme de collaboration régionale Union africaine-ONU, qui avait retenu huit domaines prioritaires clés.

4. Une délégation a indiqué que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait eu des répercussions sur l’exécution du mandat du Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique et qu’il restait beaucoup à faire pour se remettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a demandé s’il était réaliste d’espérer que le projet de plan-programme soit mis en œuvre en 2024, compte tenu de l’incidence négative de la pandémie sur la mise en œuvre du programme, et comment le Bureau de la Conseillère spéciale pour l’Afrique prévoyait de compenser les éventuels revers. La délégation a en outre déclaré que les objectifs ne pouvaient être atteints sans le soutien de l’ensemble du système multilatéral et international au sein des Nations Unies et au-delà, ni sans des partenariats innovants et inclusifs, et qu’il fallait la participation d’acteurs régionaux et locaux, y compris la société civile, le secteur privé, les universitaires et les dirigeants communautaires. Elle a engagé le programme à accroître la participation de la jeunesse africaine à l’élaboration des politiques, à renforcer l’autonomie des femmes et des filles et prendre en compte les questions de genre et à promouvoir l’inclusion des personnes handicapées, en tenant compte de l’accessibilité lors de l’élaboration du plan-programme.

5. Une autre délégation a également noté que, compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes de santé, en particulier sur les structures de protection sociale, l’emploi, l’éducation et d’autres domaines essentiels au développement de l’Afrique, il importait tout spécialement de renforcer les mesures de coordination et de mobilisation afin de s’assurer que la planification et l’exécution des programmes et des projets visant à faire face aux conséquences de la COVID-19 s’alignent sur le Programme de développement durable à l’horizon 2030, l’Agenda 2063 et les priorités établies par le Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique, les communautés économiques régionales et les pays africains en vue d’un bon relèvement. La délégation a indiqué que malgré les difficultés, la pandémie de COVID-19 avait donné une occasion de construire en mieux pour l’avenir et d’accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 durant la décennie d’action en faveur des objectifs de développement durable. Elle a également déclaré qu’au moment où l’ONU se prépare à construire en mieux pour l’avenir, il était essentiel de veiller à ce que l’Afrique saisisse les occasions créées par la pandémie, en particulier pour promouvoir un changement systémique qui permettrait à l’Afrique d’occuper la place qui lui revient en tant que force dynamique, acteur mondial influent et partenaire du système multilatéral, pour orienter le débat vers des questions cruciales pour la croissance et le développement de l’Afrique et pour changer et s’approprier le discours sur l’Afrique, notamment en communiquant sur les réussites des pays africains. Une délégation a indiqué que les difficultés et les menaces devraient être surmontées sur la base du principe « solutions africaines aux problèmes africains », afin que les pays du continent puissent s’accorder eux-mêmes sur la manière d’aller de l’avant. La délégation a ajouté que la communauté internationale devrait soutenir les efforts des pays africains, politiquement et juridiquement par l’intermédiaire du Conseil de sécurité, ainsi qu’en termes matériels, en renforçant la capacité de ces pays de mettre en place des structures régionales de coopération ouvertes au monde extérieur et aux pays qui sont prêts à faire des affaires avec les États africains sur la base de l’égalité et du respect mutuel.

6. Une délégation a fait remarquer que 2023 marque la fin de la première décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et que cette année l'Assemblée générale tiendrait le Sommet sur les objectifs de développement durable et ferait avancer les préparatifs du Sommet de l'avenir, ce qui offrirait une chance unique d'orienter le dialogue international en vue d'accélérer la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Une autre délégation a demandé quels étaient les problèmes ou risques recensés qui pourraient avoir une incidence sur l'exécution du mandat du programme alors que le monde se prépare pour la deuxième décennie de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et la deuxième moitié de la période de mise en œuvre du Programme 2030. Une délégation a indiqué qu'étant donné le rôle central que jouait l'Afrique dans la consolidation et l'accélération des progrès en matière de développement à l'échelle mondiale, les besoins et les priorités du continent en matière de développement devraient être au cœur des discussions à l'échelle mondiale si l'on veut réaliser des progrès véritables, et que le nouveau récit sur l'Afrique et provenant de l'Afrique continuerait d'éclairer les activités relatives au programme en 2024.

7. Une délégation a fait valoir que, correctement ciblés, les investissements essentiels dans la dématérialisation des services publics peuvent accroître la cohérence verticale des politiques et accélérer les gains en matière de développement, indispensables à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Elle a noté que le programme consoliderait le travail effectué ces dernières années sur les thèmes de l'énergie, du climat, de la finance et des systèmes alimentaires en tant qu'axe essentiel pour renforcer la résilience en Afrique et que la priorité accordée à ces questions contribuerait à faire entendre la voix de l'Afrique sur la scène de New York. Elle a noté que le programme intensifierait les efforts visant à maximiser le potentiel de la reprise grâce à une action coordonnée dans des domaines essentiels pour permettre à l'Afrique de faire un bond en avant vers le développement durable et s'est félicitée des efforts que faisaient le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale pour continuer de promouvoir la numérisation et la Zone de libre-échange continentale africaine en tant qu'outils essentiels pour la reprise.

8. La même délégation a fait remarquer qu'en 2019, cependant, le Bureau des services de contrôle interne avait relevé dans son évaluation l'absence de stratégie d'appui aux objectifs à l'échelle du Secrétariat pour la préparation, la cohérence des politiques et les premiers résultats des entités des Nations Unies associés à leur appui aux objectifs de développement durable. Elle a demandé si le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique avait élaboré un plan sectoriel ou une stratégie et, dans l'affirmative, si ce plan ou cette stratégie avait été intégré aux plans nationaux des États Membres, et si les pays africains l'avaient adapté pour le mettre en application au niveau national. Elle a également demandé des précisions sur les autres résultats attendus du rôle pilote du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique en ce qui concerne l'outil intégré de planification, de gestion et d'établissement de rapports d'Umoja et sur les effets des réformes du Secrétaire général sur le programme. Elle a en outre demandé quel était l'objectif du programme de bourses pour les jeunes Africains au Siège de l'ONU que le Bureau envisageait de mettre en place, et en quoi cet objectif était lié à son mandat.

9. Une délégation a estimé que le programme ne contenait pas suffisamment d'informations sur l'adaptation aux changements climatiques et les activités connexes, l'adaptation aux changements climatiques étant liée à la transformation du secteur de l'énergie, et que la mise en place de la Plateforme de collaboration régionale Union africaine-ONU, qui avait défini l'action climatique et la résilience comme l'un de ses huit domaines prioritaires communs clés, semblait prometteuse.

10. En ce qui concerne le sous-programme 1 (Gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063), une délégation a félicité le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pour avoir suivi et mis en évidence le programme des repas scolaires comme moyen d'accélérer la paix et le développement, et a noté que le nombre d'enfants non scolarisés en Afrique (150 millions) était stupéfiant et que ce nombre pourrait augmenter en raison des sécheresses causées par les changements climatiques, de la pauvreté, des économies médiocres et des problèmes généraux de sous-développement. Elle a indiqué que le programme de repas scolaires jouerait donc un rôle majeur dans le redressement de la situation de millions de personnes sur le continent et a encouragé le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique à continuer à faire connaître la nécessité de ces programmes et à encourager l'ONU, l'Union africaine et les partenaires de développement à soutenir le projet pendant au moins une génération afin de permettre aux élèves de terminer leur scolarité et aux populations de goûter aux fruits de l'éducation, contribuant ainsi durablement à la paix et à la réalisation de la plupart des objectifs de développement. Une délégation a salué l'initiative visant à renforcer la gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et les activités de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063, et s'est félicitée du plan de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, car il est nécessaire d'améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation de la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique et des objectifs et des étapes du Programme 2063. La délégation a également salué le plan visant à renforcer les cadres réglementaires relatifs à l'administration en ligne dans les pays africains, en coopération avec l'Union africaine et d'autres partenaires, qui pourraient se recouper avec les cadres réglementaires à mettre en place dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle a indiqué qu'une coordination solide et continue entre les parties prenantes et les partenaires de la Zone de libre-échange continentale africaine et la CEA sur les activités prévues dans le cadre du sous-programme 1 serait bénéfique. Elle a en outre indiqué qu'elle soutenait la Commission de l'Union africaine dans la mise en œuvre du cadre de la politique de l'Union africaine en matière de données, l'objectif étant d'harmoniser les dispositifs de gouvernance des données parmi les États Membres et les communautés économiques régionales.

11. En ce qui concerne le sous-programme 2 (Coordination régionale de l'appui des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, une délégation a salué le plan visant à mener des recherches et des analyses des politiques sur les principales priorités de l'Union africaine et a noté qu'il existait un besoin continu d'évaluation scientifique des politiques et des réformes liées à la Zone de libre-échange continentale africaine afin de fournir une base solide pour la prise de décision par les négociateurs.

Conclusions et recommandations

12. Le Comité a salué les efforts faits par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pour garantir une approche cohérente et intégrée de l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique et combler les lacunes dans ce domaine, et a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à promouvoir la cohérence et la synergie dans les activités du système des Nations Unies en Afrique, conformément aux mandats pertinents, et de veiller à ce que ces activités soient systématiquement en adéquation avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

13. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale encourage à œuvrer, dans le cadre du programme, pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 en établissant des indicateurs mesurables qui tiennent compte de l'appui assuré

par le système des Nations Unies à l'Afrique dans les domaines de l'économie numérique, de l'infrastructure, de l'industrie, de l'énergie et des changements climatiques, et en particulier en renforçant le partenariat stratégique entre le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA et le Département de la communication globale.

14. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer à renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Afrique, en particulier sur les moyens d'action qui existaient dans l'Organisation dans les domaines des ressources humaines, de la prévention, de la gestion, des achats et de l'investissement aux niveaux régional et sous-régional.

15. Le Comité a pris note des activités menées par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pour exécuter son mandat et, compte tenu de la modification du nom du programme que l'Assemblée générale avait approuvée à l'issue de la soixante et unième session du Comité, a recommandé que l'Assemblée prie le Secrétaire général d'effectuer un examen approfondi de l'incidence des réformes et d'en rendre compte, l'objectif étant que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique puisse tirer pleinement parti des possibilités qu'offraient ces réformes.

16. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale demande au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique d'instituer la tenue de réunions structurées et régulières avec le Groupe des États d'Afrique à New York afin de mieux coordonner la contribution de l'Organisation des Nations Unies à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

17. Le Comité a noté avec satisfaction que le programme continuerait à favoriser le renforcement de la cohérence du système des Nations Unies en Afrique, en tirant parti des complémentarités de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, à laquelle le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique apportait son soutien.

18. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'encourager le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique à continuer de travailler en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies chargées des questions de développement, la CEA, les communautés économiques régionales et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, pour coordonner les efforts internationaux visant à aider les pays africains à continuer de faire face à la pandémie de COVID-19 et à s'en relever.

19. Le Comité a salué l'initiative visant à renforcer la gestion des données et des connaissances pour des politiques fondées sur des données factuelles et les activités de sensibilisation à l'appui du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en reconnaissant qu'il importait d'améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation.

20. Le Comité a noté l'intérêt qu'il y avait à tirer parti des nouvelles technologies porteuses de changements pour faire avancer le développement durable sur le continent et réduire la fracture numérique croissante qui compromettrait les efforts de développement des pays africains et a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure dans l'examen du déroulement de la réorganisation du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique une proposition concernant le descriptif et la structure d'un programme qui viserait à mettre l'innovation et les nouvelles technologies porteuses de changements au service de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

21. Le Comité a souligné qu'il importait d'instaurer un environnement favorisant l'économie numérique et la transformation numérique du secteur public en Afrique, a noté avec satisfaction qu'il était prévu de renforcer les cadres réglementaires relatifs à l'administration en ligne dans les pays africains, en coopération avec l'Union africaine, et a insisté sur l'importance d'une coordination solide entre les parties prenantes de la Zone de libre-échange continentale africaine et la CEA.

22. Le Comité a noté avec satisfaction qu'il était prévu de mener des travaux de recherche et d'analyse concernant les principales priorités de l'Union africaine.

23. Le Comité a souligné l'importance que revêtait la Plateforme de collaboration régionale ONU-Union africaine au regard de l'action climatique et de la résilience face aux changements climatiques dans le contexte de l'Agenda 2063.

24. Le Comité a rappelé que l'Assemblée générale avait demandé, dans sa résolution [76/236](#), que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique étudie la possibilité d'élaborer des produits et activités visant à donner aux jeunes les moyens d'agir et d'intégrer ces produits et activités aux stratégies de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. À cet égard, il a recommandé que l'Assemblée encourage le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique de continuer à étudier la possibilité de mettre en place un programme de bourses pour les jeunes Africains au Siège de l'ONU à New York afin de renforcer les capacités institutionnelles en matière d'analyse, d'élaboration et de suivi des politiques.

25. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 9 (Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour l'avancement de la mise en œuvre) du projet de budget-programme pour 2024, sous réserve de la modification suivante :

Sous-programme 3

Activités d'information et de sensibilisation à l'appui de l'Agenda 2063

Résultats escomptés pour 2024

Paragraphe 11.53

Dans la dernière phrase, *remplacer* « comme la mise au point d'un nouvel agenda pour la paix dans le cadre des préparatifs » par « comme les préparatifs ».